

LE PLEIN AIR : UN PILIER DE L'ITINÉRANCE

Dans l'édition 8 de notre gazette, nous vous faisons part de l'augmentation de 249 % de séances de cinéma en plein air. C'est pourquoi, nous avons décidé de mettre à l'honneur cette activité fondamentale pour beaucoup de circuits.

Les séances en plein air représentent un enjeu économique important des circuits, de 10 % à 50 % des recettes pour les circuits présentés dans cette édition. Mais cette saison est aussi un temps singulier de communion avec le public et les territoires. Et le public y répond avec enthousiasme. Les séances affichent des moyennes d'entrées de 60 à 250 entrées pour les circuits ci-dessous.

L'organisation du cinéma en plein air prolonge le travail de proximité réalisé tout au long de l'année. Il est une manière originale d'aller vers le public qui a tendance à désertier les salles en période estivale. Plusieurs circuits itinérants permettent ainsi à des cinémas fixes de développer sous leur propre billetterie des séances hors les murs. Comme en témoigne Ciné-Passion en Dordogne, « l'objet des séances décentralisées des salles fixes est d'aller une fois par dans les communes d'où viennent les spectateurs. Avec comme message : vous venez toute l'année chez nous, une fois par an, nous venons chez vous. »

C'est tout naturellement que les communes ou les intercommunalités se tournent vers les circuits itinérants, pour animer les territoires et mettre en valeur les patrimoines naturels et historiques comme en témoigne La tournée de pays dans les gorges du Verdon, le CRPC dans la Vienne, les tourneurs 21 en Côte-d'Or. Nombreux sont les circuits qui contribuent à des festivals de cinéma ou des festivals de d'autres disciplines artistiques comme l'art contemporain avec Cinéco.

Le plein air c'est aussi l'occasion d'une programmation variée et vivifiante où les circuits ne manquent pas d'ingéniosité et d'innovation pour promouvoir le 7^e art en organisant des séances de film de patrimoine, des nuits du court-métrage avec des appels à films, des films de reprise pour les séances non CNC mais aussi des avant-premières et des films d'actualité pour les séances en CNC. C'est aussi un véritable outil d'éducation à l'image, à travers également la participation au dispo-

sitif *Passeurs d'images* comme le souligne Ciném'aude et Cravlor. Enfin les séances plein air participent au lien social par de séances au cœur des quartiers et des villages ainsi que le défend CinéLigue.

En tant qu'exploitant, les circuits mettent tout en œuvre pour offrir des projections de qualité (projecteur numérique 2K, écrans gonflables et tubulaires) mais surtout des séances qui renouent avec la magie du cinéma comme vous pourrez l'admirer sur les photos qui égayent ce numéro. ●●●



Séance plein air à Dijon

LES TOURNEURS 21 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ > CÔTE-D'OR

Les Tourneurs de l'union départementale des MJC, cinéma itinérant en Côte-d'Or sont nés le 28 février 1988.

Le circuit représente une tournée dans 28 villages en Côte-d'Or mais aussi, depuis 1996, des séances de cinéma dans les quartiers populaires, notamment avec *Passeurs d'images* à Dijon, Chenôve, Quetigny, Auxerre, Nevers, Sens, Tournus.

Le cinéma en plein air avec Les Tourneurs 21 de la FRMJC Bourgogne-Franche-Comté, c'est une cinquantaine de séances tous les étés, contribuant à la valorisation du patrimoine (les forges de Buffon, le château de Bussy-Rabutin, l'abbaye de Fontenay...) et de la culture sous toutes ses formes (le festival de Chassagne-Montrachet, la Karrière de Villars-Fontaine, animation des quartiers populaires et des communes rurales).

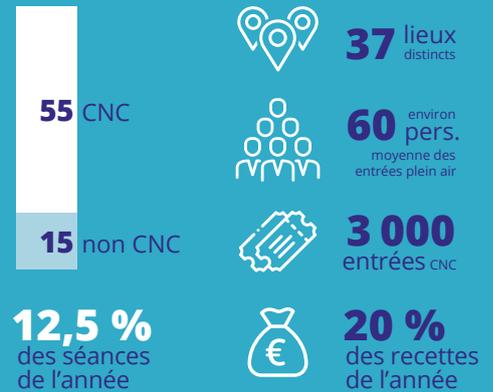


Séance au domaine des Boissets

Dans le cadre de *La Maison dans le Ciel*, en partenariat de l'association ArteLozera. Tout l'été ont eu lieu des projections, deux fois par semaine, en parallèle d'expositions artistiques et photographiques, ainsi que des animations, toutes autour de la thématique du paysage. Le site, situé au bord du causse de Sauveterre est un endroit incroyable pour les projections en plein air. Suite au succès de la première édition, le projet d'animations estivales autour sur le site des Boissets est reconduit pour l'année 2019 avec encore plus de partenaires artistiques et culturels que l'année précédente.

CINÉCO OCCITANIE > LOZÈRE et GARD

70 séances PLEIN AIR



« Le plein air, c'est une demande forte de nos partenaires, le public est toujours ravi de ces séances et le fait savoir. Cela permet une bonne visibilité, et de maintenir une fréquentation correcte pendant la période estivale. C'est une part non-négligeable de notre activité salariée, nécessaire à l'équilibre économique de notre structure. Cela permet de maintenir un lien fort avec les autres événements culturels de notre zone d'activité et encourage donc des dynamiques positives »

(Damien Roujon)
assistant de direction Cinéco

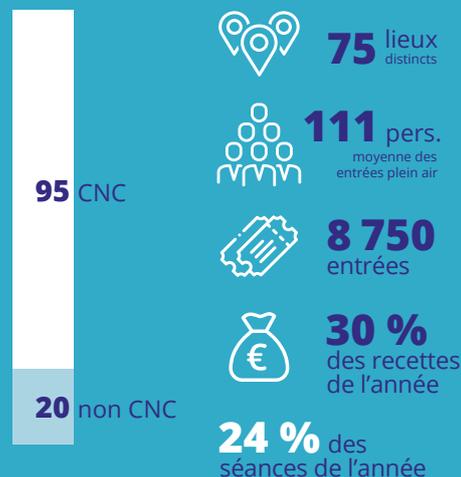
CINÉ-PASSION NOUVELLE-AQUITAINE > DORDOGNE

« Le cinéma plein air est un temps fort. On convie les communes où l'on vient plusieurs fois par mois dans l'hiver à organiser sur place du village une séance à caractère événementiel. On s'extrait du fonctionnement de septembre à juin. On se fait fort d'avoir des films un peu plus frais, des films d'animation et comédies françaises, c'est souvent une fête du village et cela partout en Dordogne. De plus en plus de communes et de site touristiques s'empare du cinéma plein air pour rassembler dans leur village. Le plein air c'est à la fois un temps fort d'activités et un véritable enjeu économique mais aussi un temps de communion avec le public. »

(Julien Robillard)
responsable de la diffusion cinéma itinérant Ciné-Passion



115 séances PLEIN AIR



Séance par les vignerons avec dégustation de leur production autour d'un barbecue au Château de Monbazillac, 2018

CINÉLIGUE HAUTS-DE-FRANCE > NORD et PAS-DE-CALAIS



Séance en plein air à côté de la gare de Lille Europe...

... destiné à offrir une animation gratuite aux 50% de Lillois qui ne partent jamais en vacances.

36 séances PLEIN AIR

0 CNC



33 lieux distincts

36 non CNC



157 pers. moyenne des entrées plein air

4 % des séances de l'année



5 647 entrées



4 % des recettes de l'année

Malgré le climat nordiste, les communes (petites et grandes), les centres sociaux, les lieux culturels, les sites patrimoniaux... font de plus en plus appel à CinéLigue pour assurer des projections en plein air. Animation estivale, familiale, conviviale et inoubliable, ce type de proposition plaît aux habitants ! CinéLigue conseille et accompagne les organisateurs concernant la réglementation, les déclarations obligatoires, la programmation, la communication, le choix du site et les animations à prévoir en début de soirée, avant le démarrage de la séance. Ce type de prestations est facturé à prix coûtant aux communes rurales adhérentes de son réseau, au tarif normal aux autres villes. Cette prestation constitue une ressource importante pour le réseau, permettant la rémunération de l'équivalent de deux postes de projectionnistes. Sans cette ressource, le circuit itinérant serait privé de plus de 300 projections par an.

Question à Anne Lidove, directrice de CinéLigue

[IC] CinéLigue organise la totalité de ces séances en plein air en format non commercial, quel rôle jouez-vous dans la préparation de cette animation ?

[AL] Les communes du circuit itinérant qui organisent des pleins airs choisissent maintenant la formule « gratuite pour les spectateurs » et plus le « transfert de billetterie ». En effet, elles souhaitent offrir ces animations aux habitants car ce sont souvent les plus modestes qui en profitent l'été, ceux qui ne partent pas en vacances. CinéLigue leur fournit une assistance complète pour la réussite de leur séance, notamment en leur fournissant des catalogues de propositions de films sur différents thèmes et en valorisant les propositions art et essai.



Château de Grosmesnil en Normandie

37 séances PLEIN AIR

2 CNC



16 lieux distincts

35 non CNC



50 et 80 pers. moyenne des entrées plein air en CNC

± 10 % des séances de l'année



30 000 entrées environ



± 25 % des recettes de l'année

CINÉ EN BALADE 80

HAUTS-DE-FRANCE > AISNE et SOMME
NORMANDIE > SEINE-MARITIME

La FDMJC et Ciné en balade 80, dans le cadre du contrat d'objectifs, sont financés par le conseil départemental afin d'animer le territoire autour du 7^e art. Une des actions phare de notre projet est la mise en place de séances de cinéma en plein air. Malgré une pratique quasi-non commerciale, l'équipe d'animation du circuit s'attelle à définir un projet global d'animation, nous accompagnons les partenaires vers le choix du lieu de diffusion, le choix du film etc. L'objectif n'est pas de faire de la programmation sèche mais de mettre en valeur les territoires qui accueillent les séances à travers une action pluridisciplinaire. La tarification se fait en fonction du nombre d'habitant favorisant ainsi les petites communes à organiser ce type d'événement.

TOURNÉE CINÉMA DE PAYS

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

> ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Les Écrans du lac

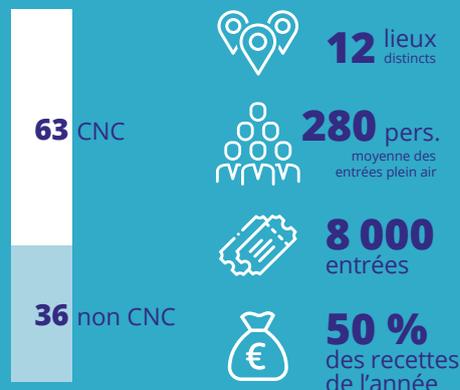
Séances plein air menées en partenariat au bord des « lacs du soleil » de la chaîne des lacs du Verdon et à Serre-Ponçon dans le Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur au cœur du parc naturel régional du Verdon. Le public découvre sur grand écran des documentaires retraçant l'histoire de l'aménagement hydroélectrique entre Durance et Verdon sans oublier de nouveaux films magnifiant la nature, la biodiversité, la faune, la flore et la protection de l'environnement.

« On est dans une région très touristique. Il y a beaucoup de demande des communes pour des séances en plein air, en particulier les gorges du Verdon et le plateau Valensole. Cela représente 50 % des recettes de l'année. Nous bénéficions d'une convention avec la DLVA (Durance Lubéron Verdon Agglomération) pour organiser des séances en plein air dans les villages et à Manosque en partenariat avec le CGR sous la billetterie du cinéma. Nous organisons aussi deux opérations Les écrans de la Terre et Les écrans du Lac : en partenariat avec la cinémathèque de montagne de Gap, nous récoltons des films de patrimoine local pour ensuite les numériser et les diffuser lors de séances plein air. De même depuis 7 ans, nous faisons un appel à films de court-métrage de 15 minutes, de janvier à mai. Cette année, on a reçu 350 courts-métrages du monde entier. On a un jury de 6 personnes dont des spectateurs pour sélectionner 15 courts-métrages présentés au mois d'août. Tout est gratuit et la séance a lieu dans un grand théâtre de verdure de 1 000 places à Manosque. »

[Jean-Marie Cayet]

administrateur Tournée Cinéma de Pays

99 séances PLEIN AIR



CRAVLOR

GRAND-EST

> MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE et VOSGES

60 séances PLEIN AIR

11 CNC



30 lieux distincts

49 non CNC



70 environ pers. moyenne des entrées plein air



5 000 entrées CNC

Le CRAVLOR est une entité cinématographique rattachée à la ligue de l'enseignement, nous sommes régulièrement sollicités pour tourner un point de projection, programmer une séance de cinéma exceptionnelle, organiser un festival et être partenaire d'un événement culturel ou autre.

Le CRAVLOR met à disposition son expertise et son matériel pour vous proposer un moment mémorable, celui de l'expérience d'un cinéma en plein air.

Question à Guillaume Eich, animateur régional du Cravlor

[IC] Comment le CRAVLOR s'inscrit sur le territoire dans une dynamique d'animation autour d'organisation de séance de cinéma en plein air, quels sont les objectifs poursuivis ? Vos partenaires ?

[GE] Le CRAVLOR travaille beaucoup en collaboration avec les communes du cinéma itinérant, nous réalisons plus de séances non commerciales qui sont, si je peux le dire comme cela, notre « produit d'appel », c'est souvent l'événement déclencheur

d'une adhésion des communes à la mise en place d'animation et de diffusion cinématographique sur le territoire. L'équipe du CRAVLOR accompagne ses partenaires dans l'organisation de la séance, ce travail est porté par un coordinateur qui est parti prenante du projet et le définit avec les partenaires du début jusqu'à la fin. Les partenaires principaux de cette action sont le coordinateur du dispositif *Passeurs d'images*, avec qui nous travaillons chaque année, ainsi que la DRAC et le conseil régional.



Séance au plan d'eau de Metz

PANORAMIC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ > YONNE



Séance au château St-Sauveur-en-Puisaye

séances PLEIN AIR

0 CNC

25 non CNC
(2018)

35 non CNC
(2019)



25 lieux
distincts



200 pers.
moyenne des
entrées plein air



20 %
des recettes
de l'année

« Les projections en plein air sont la seule activité de Panoramic pendant la période estivale. Les séances en plein air s'inscrivent dans la politique d'offres d'animations culturelles gratuites proposées par les communes et/ou les communautés de communes et pays. Panoramic répond donc à ces demandes en tant que prestataire lorsqu'elle est sollicitée. Nous démarchons également les partenaires en recherche d'idées nouvelles pour leur proposer cette activité. »

(Yves Petitdent)

chargé de communication et de développement de Panoramic

Festival du Film Insolite de Rennes-le-Château

CINÉM'AUDE OCCITANIE > AUDE

92 séances PLEIN AIR

12 CNC

80 non CNC

3 %
des séances
de l'année



71 lieux
distincts



150 pers.
moyenne des
entrées plein air



15 000
entrées



30 %
des recettes
de l'année



Question à Fabrice Caparros, directeur de Ciném'Aude

[IC] Votre circuit est un partenaire primordial de la mise en œuvre du dispositif Passeurs d'images, quels sont les objectifs poursuivis de ce partenariat ?

[FC] Ciném'Aude est inscrit sur le territoire comme un acteur de la culture cinématographique, notre mission première est la diffusion dans les petites communes du territoire et nous accordons une place très importante à l'éducation à l'image. Une animatrice assure la mise en œuvre du projet associatif à travers des ateliers avec comme matériel par exemple ; la Mash-up Table... L'association travaille tout au long de l'année en partenariat avec le coordinateur du dispositif *Passeurs d'images* sur des projets de réalisation avec un public des quartiers prioritaires. La mise en place des séances de cinéma en plein air, permet la diffusion des œuvres réalisées, c'est l'outil indispensable à la valorisation du travail effectué tout au long de l'année. C'est dogmatique, la diffusion de film est notre mission première mais l'accompagnement éducatif proposé est le prolongement de celle-ci. Il est important de participer à la construction culturelle des citoyens, il est essentiel qu'ils soient des spectateurs actifs.

Ciném'Aude est une association 1901 à vocation départementale qui anime depuis trente ans un réseau de diffusion cinématographique à travers tout le département de l'Aude. Quinze salles dans l'Aude sont ainsi concernées par une programmation mise en œuvre dans le cadre d'une convention signée avec le conseil départemental de l'Aude, le conseil régional Languedoc-Roussillon, l'État (DRAC et CNC) et quelques villes. Ciném'Aude propose des séances en extérieur partout dans l'Aude. Le film peut être projeté en tout lieu comme sur le mur d'un bâtiment, dans un parc, sur une place, sur un terrain... Ils diffusent pendant tout l'été des films en tous genres pour le plaisir de tous, ses séances sont gratuites et chacun peut apporter sa chaise. De plus, l'association propose une restauration durant la projection du film.

Le Centre Régional de Promotion du Cinéma (CRPC) est l'un des réseaux de diffusion cinéma de la ligue de l'enseignement. Depuis 1983, le CRPC mène une action de fond, à travers un réseau régional de cinéma itinérant baptisé « Cinéma Chez Nous », pour que le 7^e art contribue à l'animation culturelle du milieu rural. Pendant la période estivale Cinéma Chez Nous met en place des séances gratuites de cinéma en plein air. Avec l'aide de la région Poitou-Charentes, Cinéma Chez Nous s'attache à valoriser les chemins de Compostelle, l'art roman et les sites et cités de caractère du Poitou-Charentes, à travers une programmation *Cinéma et Patrimoine en Plein Air*. En parallèle de ce programme de valorisation du patrimoine par le cinéma, Cinéma Chez Nous reste un partenaire privilégié de *Passeurs d'images* sur d'autres sites.

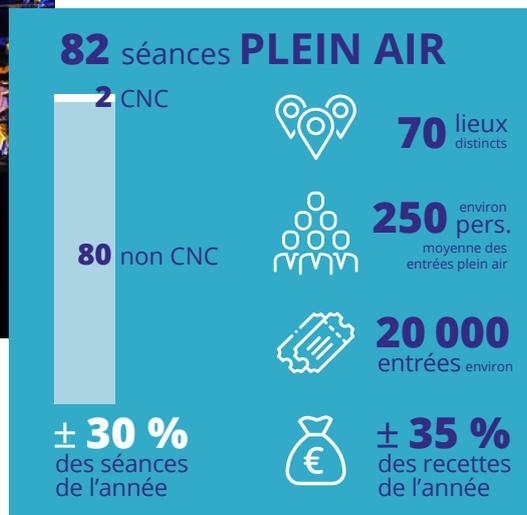


Ciné concert en plein air à Vaux-sur-Mer

Question
Nicolas Manceau,
coordinateur
au CRPC

CINÉMA CHEZ NOUS

NOUVELLE AQUITAINE > VIENNE



ÉCRAN MOBILE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
> DOUBS, JURA et HAUTE-SAÔNE



Parc d'Isle-sur-le-Doubs



[IC] La valorisation du patrimoine à travers le 7^e art tient une place importante dans l'animation estivale de votre territoire, pouvez-vous nous décrire en quelques mots comment est mis en œuvre ce projet, avez-vous des partenaires institutionnels qui accompagnent ce projet de valorisation du patrimoine ?

[NM] L'équipe du cinéma itinérant travaille beaucoup en collaboration avec les communes, les communautés de communes et le département à la mise en œuvre d'une politique d'animation autour de la saison estivale. Cette action est renouvelée chaque année avec environ 10 à 15 lieux du département. L'équipe accompagne ses partenaires dans l'organisation de la séance, ce travail est porté par un coordinateur qui est partie prenante du projet et le définit avec les partenaires du début jusqu'à la fin. Notre accompagnement s'appuie sur notre rôle de centre ressource autour de la mise en place d'animation autour d'une œuvre cinématographique, nous privilégions des accompagnements artistiques en lien avec l'œuvre cinématographique projetée, favorisant ainsi les animations pluridisciplinaires.

LA RÉGLEMENTATION DES SÉANCES NON-COMMERCIALES ET SON ÉVOLUTION

La plupart des séances en plein air sont réalisées avec le système dit « non-commercial », c'est-à-dire sans vente de tickets de cinéma, donc gratuit pour les spectateurs. En effet, l'espace où se déroule la séance est rarement fermé, ce qui peut rendre difficile la mise en place d'une billetterie et l'organisation d'un contrôle des publics. Première contrainte notable, en cas de séance plein air en non-commercial, les films doivent avoir fêté leur un an depuis l'attribution de leur visa d'exploitation.

Qu'est-ce qu'une séance non-commerciale ?

Tout d'abord, le principe d'une séance organisée en non-commercial signifie qu'elle échappe à tout contrôle de bordereaux de la part du CNC : elle ne donne pas lieu à une billetterie. Bien qu'il n'y ait pour le moment pas de restriction dans le nombre de séances organisées, le CNC informe qu'elles doivent tout de même rester exceptionnelles pour un même organisateur.

Une séance commerciale peut également prendre la forme d'une séance organisée dans le cadre des services publics à caractère non-commercial.

Qui peut organiser des séances non-commerciales ?

Les associations, collectivités territoriales ou tout autre groupement à but non lucratif ou non peuvent exceptionnellement mettre en place des séances non-commerciales, payantes ou gratuites pour les publics. Toutes les séances organisées par des cinémathèques ou des ciné-clubs sont également des séances non-commerciales.

Les séances en plein air

Les circuits de cinéma itinérant peuvent être prestataires pour organiser des séances en plein air pour des associations ou des services publics tels que les mairies ou les médiathèques. Toutes les séances en plein air sont soumises à une autorisation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/formulaire-de-demande-d-autorisation-de-cinema-en-plein-a-1_211960) et à une déclaration auprès de la délégation régionale de la Sacem. Les circuits de cinéma itinérants accompagnent les structures organisatrices dans ces démarches de déclaration.

Le plus important est la sécurité des publics, des organisateurs et des prestataires. Le maire doit être sollicité pour assurer la sécurité du site choisi. Pour organiser une séance en plein air, le lieu d'accueil peut également prévoir une salle de repli en règle avec un PV de sécurité, afin d'être assuré que la séance aura bel et bien lieu, si le temps ne permet pas de l'assurer en extérieur.

Pour les communes disposant d'un agrément CNC et dans un lieu clos, il est possible d'organiser des séances en plein air avec des films de l'actualité, dans le cadre d'un transfert de billetterie CNC. Dans ce cas, les affiches des distributeurs peuvent être utilisées puisqu'il s'agira de séances commerciales.

Les circuits itinérants accompagnent et conseillent les organisateurs de séances en plein air en ce qui concerne le choix du site, les partenariats locaux, la programmation, la manière de communiquer. Diverses animations peuvent être mises en place à l'occasion des projections (barbecue, food-truck, buvette, concert, etc.), afin de valoriser la production locale, qu'elle soit gastronomique ou artistique, et attendre que la nuit tombe et que la séance puisse commencer !

Vers une évolution de la réglementation

Une évolution de la réglementation est en cours, le CNC ayant entamé une concertation avec tous les organisateurs de séances en non-commercial. L'ANCI participe à ces travaux.

Il ne s'agirait donc plus de traiter différemment les séances en salle et les séances en plein air ni de faire une différence entre les séances payantes et les séances gratuites pour les spectateurs.

Se dessinent de nouvelles règles, qui seront différentes selon le statut de l'organisateur. Trois types d'organisateur seraient identifiés, pour lesquels le nombre de séances autorisées et le délai d'obtention des copies après leurs sorties en salle différeraient. L'ANCI vous tiendra informé de ses contenus et implications lorsque cette nouvelle réglementation s'appliquera.

C'est parmi cette liste que l'on trouve les 54 adhérents de l'ANCI... |||

